

Lettre électronique

Catherine MORIN-DESAILLY

*Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie*



L'actualité du Sénat et des territoires Novembre 2025

**Chères collègues, Chers collègues,
Chères amies, Chers amis,**

Après une période de grande incertitude politique, les débats budgétaires ont pu commencer au Parlement à la mi-octobre.

Le Gouvernement a présenté un **projet de budget pour 2026 qui prévoit une réduction des dépenses de 17 milliards d'euros et une hausse des recettes de 14 milliards d'euros**. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (**PLFSS**) vise, lui, à **ramener le déficit à 17,5 milliards d'euros en 2026** avec un objectif de retour à l'équilibre en 2029.

Le **Sénat** amendera les textes votés dans un premier temps à l'Assemblée nationale, **à partir du 17 novembre avec l'examen du PLFSS puis du PLF à partir du 24 novembre**. Nous sommes toutefois déjà mobilisés au Sénat sur ce projet de budget pour 2026, avec des auditions par les commissions et un suivi attentif de l'évolution des débats et des votes à l'Assemblée nationale.

Nous sommes ainsi particulièrement vigilants à l'effort demandé, une fois de plus, aux collectivités territoriales. En effet, **si l'état de la dette en France nous oblige à une réduction des dépenses publiques, il ne peut pas se faire au détriment toujours des collectivités**, qui jouent un rôle essentiel dans notre République. Face au spectacle désolant d'une Assemblée nationale divisée,



on mesure à quel point elles constituent un point de référence pour nos concitoyens et sont synonymes d'une action publique efficace.

C'est la raison pour laquelle, **lors de l'examen en deuxième lecture de la proposition portant création d'un statut de l'élu local, le Sénat a veillé conforté les droits des élus locaux, piliers de notre République.** Le retour de ce texte en deuxième lecture à l'Assemblée nationale nous laisse espérer enfin son adoption avant la fin de l'année.



Plusieurs autres textes importants pour les collectivités territoriales ont souffert dans leur calendrier ces derniers mois de l'instabilité politique. Nous restons pleinement mobilisés afin d'obtenir enfin leur adoption durant cette session parlementaire.

Je reste bien évidemment à votre écoute et à votre disposition pour échanger sur les sujets évoqués dans cette lettre et tous ceux qui préoccupent votre territoire.

Bien chaleureusement,

Catherine MORIN-DESAILLY

Textes examinés par le Sénat

- Statut de l'élu local -

Adoption de la proposition de loi en deuxième lecture au Sénat

Le 22 octobre dernier, le Sénat a adopté en deuxième lecture la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, déposée en janvier 2024 par les sénateurs Françoise GATEL (UC), Mathieu DARNAUD (LR), François-Noël BUFFET (LR), Bruno RETAILLEAU (LR), Hervé MARSEILLE (UC) et co-signée par nombre d'entre nous.

Dans le prolongement des modifications que nous avons apportées en première lecture, nous avons **renforcé les droits des élus et adopté des dispositions permettant de garantir une application concrète des dispositifs prévus.**

Adopté à l'unanimité lors de cette deuxième lecture, cette texte marque une étape importante dans la reconnaissance du dévouement et de la responsabilité des élus locaux. Elle sera prochainement examinée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale en décembre prochain.

PRINCIPALES AVANCEES

- ◇ Revalorisation des indemnités de maires et adjoints des communes de moins de 20 000 habitants,
- ◇ Fin de l'écrêtement des petites retraites des élus locaux agriculteurs. La pension au titre du mandat sera désormais versée en sus et non plus absorbée par la revalorisation de la retraite agricole,
- ◇ Alignement du fonctionnement du cumul emploi-retraite des élus locaux sur le régime prévu pour les salariés du régime général. Les élus pourront ainsi liquider leur pension en cours de mandat, continuer à cotiser et acquérir de nouveaux droits,
- ◇ Majoration de la durée d'assurance retraite d'un trimestre par mandat exécutif complet dans la limite de trois trimestres supplémentaires,
- ◇ Elargissement des aides à la garde d'enfants ou à l'assistance à domicile à l'ensemble des élus,
- ◇ Création d'un contrat de sécurisation de l'engagement, géré par France Travail, destiné à faciliter la réinsertion professionnelle en fin de mandat.

- Projet de budget 2026 -

Principales dispositions relatives aux collectivités territoriales

Le projet de loi de finances prévoit une **contribution directe des collectivités territoriales à l'effort budgétaire de 4,6 milliards d'économies.**

A ce montant doivent être ajoutés

> **la réduction des crédits du fonds vert** de 500 millions d'euros ;

> **la baisse des moyens alloués à l'Agence de l'eau** à hauteur de 90 millions d'euros ;

> **la baisse des moyens alloués à l'Agence nationale de l'habitat** à hauteur de 700 millions d'euros

> **la hausse de trois points des cotisations dues par les employeurs territoriaux au régime de retraites** des fonctionnaires territoriaux, soit une augmentation de 1,4 milliards d'euros

L'ensemble de ces éléments porte ainsi **l'effort des collectivités à 8**

milliards d'euros.

CALENDRIER PREVISIONNEL

PROJET DE LOI DE FINANCES

- 14/10 | Dépôt du texte à l'Assemblée nationale
- 20/10 | Examen à l'Assemblée nationale
Partie Recettes
20/10 > 22/10 | Commission des finances
24/10 > 04/11 | Séance publique
04/11 | Vote solennel
- 04/11 | Examen à l'Assemblée nationale
Partie Dépenses
04/11 > 10/11 | Examen en commissions
12/11 > 24/11 | Séance publique
24/11 | Vote solennel
- 24/11 | Examen au Sénat | 24/11 > 12/12
12/12 | Vote solennel
- 12/12 | Assemblée nationale & Sénat
> 23/12 | Commission mixte paritaire
- 23/12 | Vote des deux chambres | date limite

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

- 14/10 | Dépôt du texte à l'Assemblée nationale
- 27/10 | Examen à l'Assemblée nationale
27/10 > 31/10 | Examen en commissions
04/11 > 12/11 | Séance publique
12/11 | Vote solennel
- 17/11 | Examen au Sénat | 17/11 > 25/11
25/11 | Vote solennel
- 25/11 | Assemblée nationale & Sénat
> 03/12 | Commission mixte paritaire
- 03/12 | Vote des deux chambres | date limite

Conformément au rôle dévolu au Sénat par la Constitution, **je veillerai tout au long de ces débats à garantir vos intérêts et à limiter autant que possible les impacts négatifs du prochain budget sur vos collectivités.**

Je serai **particulièrement vigilante sur quatre dispositifs** centraux dans ce projet de loi de finances :

DGF

Dotation globale de fonctionnement

> **Le gel de la dotation global de fonctionnement**, maintenu à son niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui correspond à une baisse de cette dotation en euros constants. En contrepartie une hausse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale.

FCTVA

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

> **L'évolution du FCTVA**, avec une poursuite de sa sous-indexation en 2026. Cette mesure est considérée comme neutre pour les collectivités dans la mesure où le dispositif d'écrêtement ne s'appliquera pas en raison de la baisse prévue de la TVA nationale.

L'assiette des dépenses éligibles est toutefois limitée aux seuls dépenses d'investissement mais étendue aux participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement qui financent des équipements publics.

FIT

*Fonds
d'investissement
pour les territoires*

> **La disparition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation politique de la ville (DPV) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au profit d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT).**

L'objectif de simplification des dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités mis en avant par le Gouvernement **ne doit en aucun cas conduire à remettre en cause l'adaptation de ces dispositifs aux spécificités des territoires, en particulier des territoires ruraux.**

DILICO

*Dispositif de lissage
conjoncturel des
recettes fiscales des
collectivités*

> Prévus dans la loi de finances pour 2025 comme un dispositif exceptionnel, **le DILICO est finalement reconduit dans le projet de budget pour 2026**, avec un **doublément du montant global** de contribution des collectivités par rapport à l'an passé et **son extension à de nouvelles collectivités.**

Ce "dispositif de lissage conjoncturel" vise à **mettre en œuvre dans les comptes de l'État une part de recettes fiscales des collectivités, afin de participer à son redressement budgétaire.** Les sommes sont prélevées sur les recettes fiscales des collectivités selon des critères de richesse et mises en réserve par l'Etat. Elles sont ensuite reversées sur plusieurs années aux collectivités, à l'exception d'un pourcentage reversé au fonds de péréquation.

L'impact de ce dispositif sur les budgets des collectivités est importants. **En Seine-Maritime, 5 EPCI et 34 communes** ont été mises à contribution **en 2025, pour un montant total de 13 821 017 euros.** 90% de cette somme seront reversés à ces collectivités par tiers durant les trois prochaines années, tandis que 10% sont conservés pour abonder le fonds de péréquation, soit un montant totale de 1 382 107 euros pour les collectivités de Seine Maritime. A noter que **la Région Normandie a de son côté contribué**

au DILICO en 2025 à hauteur de 14 274 998 euros,
avec 1 427 500 euros versés au fonds de péréquation.

Vous trouverez ci-dessous deux tableaux visant à faciliter votre lecture des deux dispositifs les plus complexes, la création du FIT et l'évolution du DILICO, selon les données disponibles au 1er novembre 2025.

	2025	2026
Objectifs	<p>DETR Réalisation d'investissements et de projets en milieu rural dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique et/ou qui favorisent le développement / le maintien des services publics</p> <p>DPV Soutien aux investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville</p> <p>DSIL Financement des grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements dans les domaines de la transition écologique, de la sécurité des équipements publics, de la mobilité, des logements, du numérique et des bâtiments scolaires</p>	<p>FIT Soutien à l'investissement des collectivités territoriales</p>
Bénéficiaires	<p>DETR* </p> <ul style="list-style-type: none"> > EPCI à fiscalité propre < 75 000 hbts, qui n'ont pas de communes de + de 20 000 hbts ou dont la densité de population est < à 150 hbts / km² > EPCI à fiscalité propre éligibles en 2010 à la DGE des communes ou à la DDR > Syndicats mixtes < 60 000 hbts composés d'EPCI et de communes > Syndicats de communes < 60 000 hbts > Communes < 2 000 hbts > Communes > 2 000 hbts et < 20 000 hbts dont le potentiel financier par hbt est < à 1,3 fois celui de l'ensemble de ces communes dans le département > Communes nouvelles pendant 3 ans après leur création si sont issues d'au moins 1 EPCI ou 1 commune éligible à la DETR l'année précédant la fusion > Maîtres d'ouvrage de contrats signés entre une commune ou un EPCI éligible à la DETR et le représentant de l'Etat (<i>par dérogation</i>) <p>DPV Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> > Ayant fait partie, au moins une fois durant les 3 dernières années des 250 premières communes éligibles à la DSU pour les communes > 10 000 hbts ou de l'ensemble des communes éligibles à la DSU pour les communes de 5 000 à 9 999 hbts, > dont la proportion de la population vivant en quartiers politique de la ville (QPV) ou en zone franche urbaine est supérieure à 16 % de la population totale et > qui font l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU active au 1er janvier 2021 ou dont un ou plusieurs QPV sont visés en priorité par le programme national de renouvellement urbain <p>DSIL Communes, EPCI à fiscalité propre et PETR</p> <p><i>* Seuils pour le territoire métropolitain</i></p>	<p>FIT </p> <ul style="list-style-type: none"> > EPCI à fiscalité propre et communes caractérisés comme ruraux au sens de l'INSEE > Communes des DOM et ROM < 35 000 hbts, EPCI des DOM et ROM < 150 000 hbts et communes des TOM > Communes dont la proportion de population vivant en QPV est égale ou supérieure à 10% ou leur EPCI quand elles lui ont transféré la compétence Politique de la ville > Maîtres d'ouvrage de contrats signés entre une commune ou un EPCI éligible au FIT et le représentant de l'Etat > Communes et EPCI non éligibles au FIT pour le financement d'un projet qui bénéficie à la population d'une commune ou d'un EPCI éligible
Montants alloués	<p>DETR 1 046 000 000 €</p> <p>DPV 150 000 000 €</p> <p>DSIL 420 000 000 €</p> <p><i>Soit un montant cumulé de 1 616 000 000 €</i></p>	<p>FIT 1 400 000 000 €</p> <p>Garanties pour 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> > évolution de chaque enveloppe départementale à la hausse ou à la baisse limitée à 3% <p>Garanties pour 2026 et 2027- dans chaque département :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Enveloppe du FIT dédiée au collectivités rurales au moins égale à celle dédiée à la DETR en 2025 > Enveloppe du FIT dédiée aux collectivités éligibles au titre de la politique de la ville au moins égale à celle dédiée à la DPV en 2025

	DILICO 1 (2025)	DILICO 2 (2026) <i>tel que prévu par l'article 76 du PLF initial</i>
Quoi	Prélèvement pour certaines collectivités sur leurs 12e de fiscalité perçu en 2023	Prélèvement pour certaines collectivités sur leurs 12e de fiscalité perçu en 2024
	Reversement sur les 3 années suivantes, > déduction de 10% du total prélevé destinée à alimenter le fonds de péréquation. > par tiers > effectués mensuellement	Reversement sur les 5 années suivantes > déduction faite de 20% du total destinée à alimenter les fonds de péréquation. > effectués mensuellement > montant des versements calculés en fonction de l'évolution des dépenses réelles de la collectivité et de l'évolution du PIB
Qui	Communes dont l'indice est égal ou supérieur à 110% à l'indice moyen de l'ensemble des communes > Indice synthétique de ressources composé à 75% du potentiel financier par habitant et à 25% du revenu par habitant	Communes dont l'indice est égal ou supérieur à 100% à l'indice moyen de l'ensemble des communes > Indice synthétique de ressources composé à 75% du potentiel financier par habitant et à 25% du revenu par habitant
	EPCI à fiscalité propre dont l'indice est égal ou supérieur à 110% à l'indice moyen de l'ensemble de ces EPCI > Indice synthétique de ressources composé à 75% du potentiel financier par habitant et à 25% du revenu par habitant	EPCI à fiscalité propre dont l'indice est égal ou supérieur à 80% à l'indice moyen de l'ensemble de ces EPCI > Indice synthétique de ressources composé à 75% du potentiel financier par habitant et à 25% du revenu par habitant
	Départements dont l'indice de fragilité est inférieur à l'indice de fragilité sociale médian > Indice de fragilité sociale tel que définit par l'article 208 de la loi de finances pour 2020 > Montant calculé en fonction de la population du département et de l'écart entre son indice de fragilité et l'indice médian	Départements dont l'indice de fragilité est inférieur à l'indice de fragilité sociale médian > Indice de fragilité sociale tel que définit par l'article 208 de la loi de finances pour 2020 > Montant calculé en fonction de la population du département et de l'écart entre son indice de fragilité et l'indice médian <i>[inchangé hormis le montant global de contribution]</i>
	Régions soumise au prélèvement au titre du Fonds de solidarité régionale (FSR) selon les mêmes modalités de calcul que pour le FSR	Régions soumise au prélèvement au titre du Fonds de solidarité régionale (FSR) selon les mêmes modalités de calcul que pour le FSR <i>[inchangé hormis le montant global de contribution]</i>
	Communes exonérées : > 250 premières communes de plus de 10 000 hbts éligibles à la DSU > 30 premières communes comptant entre 5000 et 10000 hbts éligibles à la DSU > 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR > 115 premières communes ultra-marines classées selon l'indice utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation > Communes dont la contribution calculée est inférieure à 1 000 €	Communes exonérées : > 250 premières communes de plus de 10 000 hbts éligibles à la DSU > 30 premières communes comptant entre 5000 et 10000 hbts éligibles à la DSU > 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR > 115 premières communes ultra-marines classées selon l'indice utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation > Communes dont la contribution calculée est inférieure à 1 000 € <i>[inchangé]</i>
	Combien	1 milliard d'euros prélevés à hauteur de > 250 millions d'euros sur les communes > 250 millions d'euros sur les EPCI > 220 millions d'euros sur les départements > 280 millions d'euros sur les régions
	Par collectivité : sur son 12e de fiscalité, dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023 de la collectivité	Par collectivité : sur son 12e de fiscalité, dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2024 de la collectivité

- Bilan de l'intercommunalité -

*Rapport de la mission d'information "10 ans après la loi NOTRe et la loi Maptam,
quel bilan de l'intercommunalité ? "*

En septembre 2025, la mission d'information "Bilan de l'intercommunalité" a rendu son rapport intitulé "Pour une intercommunalité de la confiance, au service des territoires".

Après les grandes réformes que sont les loi NOTRe et loi Maptam de 2015, le rapport constate un **achèvement de la carte intercommunale mais pas toujours en concertation avec les élus locaux.**

La mission appelle à éviter à l'avenir toute nouvelle modification autoritaire de la carte et insiste sur l'opportunité de son adaptation lorsque celle-ci émane d'une demande des élus ou permet de surmonter des blocages persistants.

Si **l'intercommunalité apparaît aujourd'hui comme un outil indispensable de mutualisation**, le rapport souligne néanmoins la **nécessité d'adaptations et d'améliorations.**

> **Favoriser les solutions concertées entre élus** en incitant à une gouvernance intercommunale plus collaborative et intégratrice et en améliorant la formation des élus en matière de gouvernance propre aux EPCI à fiscalité propre et aux outils existants.

> **Assouplir la répartition des compétences entre communes et intercommunalités**, avec par exemple une extension des possibilités de transfert de compétences « à la carte » ou une unification des régimes de délégations de compétences.

> **Mobiliser pleinement, voire approfondir, les instruments intercommunaux existants pour l'efficacité et le financement des services publics locaux.**

Sur ce dernier point, le rapport cite notamment **l'assouplissement des conditions de révision des attributions de compensation** lorsque la commission d'évaluation des charges transférées fait apparaître que leur montant est manifestement inadapté, **un recours plus large aux instruments de solidarité financière entre communes et EPCI**, qu'il s'agisse du FPIC ou de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ou encore **un recours renforcé aux mutualisations**, notamment pour les services communs.

L'ESSENTIEL SUR...



Mission d'information
**BILAN DE
L'INTERCOMMUNALITÉ**



...la mission d'information « 10 ans après la loi NOTRe et la loi Maptam, quel bilan pour l'intercommunalité ? »

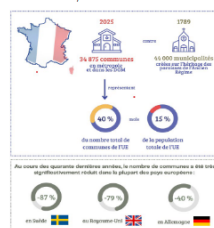
POUR UNE INTERCOMMUNALITÉ DE LA CONFIANCE, AU SERVICE DES TERRITOIRES

1. RENOUER AVEC LES RACINES PARTENARIALES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

A. L'INTERCOMMUNALITÉ : UNE RÉPONSE À L'ÉMIETTEMENT COMMUNAL

1. Le défi du morcellement communal

L'une des spécificités de l'organisation territoriale française, souvent qualifiée de « millefeuille », tient à son morcellement communal.



Source : Mission d'information « 10 ans après la loi NOTRe et la loi Maptam, quel bilan pour l'intercommunalité ? »

Cette singularité communale française repose sur un attachement très fort des Français à la commune en tant que creuset d'identité et échelon administratif de proximité. Elle a engendré une seconde particularité, le développement, depuis la fin du XIX^e siècle, de différentes formes de coopération intercommunale. L'histoire institutionnelle française est en effet traversée par l'opposition entre deux aspirations : d'un côté, le souhait de préserver le socle communal, de l'autre, la reconnaissance de la nécessaire adaptation des périmètres communaux aux réalités socio-économiques des territoires.

De la III^e à la V^e République, de nombreux dispositifs législatifs ont ainsi tenté de dépasser cette volonté contradictoire, en proposant des systèmes d'association susceptibles d'allier respect de l'intégrité communale et efficacité publique.

2. Le renforcement de l'intercommunalité sous la V^e République : un fil rouge des réformes territoriales successives

En réponse à l'émiettement communal, les réformes territoriales successives ont entrepris de promouvoir le développement de l'intercommunalité, sur la base du volontariat, afin de mutualiser l'exercice de certaines compétences, dont les enjeux dépassent le strict cadre communal.

24 SEPTEMBRE 2025

>> [Consulter le rapport](#)
>> [Consulter la synthèse du rapport](#)

Mes autres travaux et interventions

- Collectivités et numérique -

La cybersécurité reste une priorité pour les collectivités territoriales, trop souvent victimes d'attaques. Le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité vise à renforcer la culture du numérique au sein de ces collectivités et de leur permettre de mieux se prémunir face à ces attaques.

Adopté en première lecture au Sénat le 12 mars 2025, ce texte devrait être examiné en première lecture par l'Assemblée nationale en janvier 2026.

Le texte tel qu'adopté par le Sénat prévoit notamment de confier au Premier ministre **la responsabilité d'élaborer une stratégie nationale de cybersécurité**, comprenant des actions spécifiques pour soutenir les collectivités territoriales, des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures et un cadre de gouvernance pour coordonner les acteurs impliqués.

Le Sénat a par ailleurs confirmé **le seuil de 30 000 habitants à partir duquel les collectivités considérées comme des entités essentielles**, englobant les régions, départements, communes, ainsi que les EPCI dont les activités présentent un risque élevé en matière de cybersécurité.

De son côté, l'Assemblée nationale a établie dès le 13 mars 2025 une commission spéciale chargée d'examiner le texte. Elle a d'ores et déjà validé le principe selon lequel les collectivités territoriales qui ne seraient pas en mesure de mettre en place les nouveaux dispositifs dans les délais prévus par la loi ne pourront faire l'objet de sanctions financières.

L'ESSENTIEL SUR...



... le projet de loi relatif à résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité

LA FRANCE TRANSPOSE 3 DIRECTIVES EUROPÉENNES POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA CYBERSÉCURITÉ

Rapport n° 393 (2024-2025) de MM. Michel CANÉVET, Patrick CHAIZE et Hugues SAURY au nom de la commission spéciale présidée par M. Olivier CADIC.

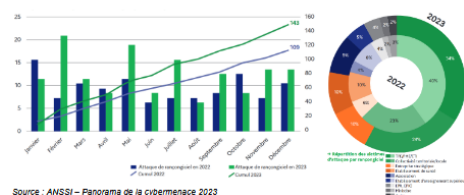
Les attaques par rançongiciel ont augmenté de 30 % entre 2022 et 2023. La cybermenace n'épargne plus aucun secteur de la vie économique et sociale : 34 % de ces attaques visaient des TPE/PME, 24 % des collectivités territoriales, 10 % des entreprises stratégiques, 10 % des établissements de santé et 9 % des établissements d'enseignement supérieur.

Ce phénomène a conduit l'Union européenne à adopter, en 2022, trois directives, pour lesquelles le projet de loi relatif à résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité prévoit la transposition :

- la directive sur la résilience des entités critiques (REC) acte le passage d'une logique de protection à une approche axée sur la résilience vis-à-vis des risques de toute nature dont la transposition actualise le dispositif français de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) ;
- la directive Network and Information Security (NIS 2), visant à assurer un niveau élevé de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, va porter les 0 secteurs essentiels actuels à 18 secteurs critiques et élargir le périmètre de régulation à 15 000 entités essentielles et importantes et près de 1 500 collectivités territoriales ;
- la directive Digital Operational Resilience Act (DORA) relative à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, bancaire et assurantiel.

La commission spéciale a adopté le 4 mars 2024, le projet de loi relatif à résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité. Le texte issu des débats de commission est enrichi de 61 amendements dont 53 de ses rapporteurs.

La montée de la cybermenace illustrée par les attaques de rançongiciels



Source : ANSSI - Panorama de la cybermenace 2023

>> [Consulter la présentation synthétique du projet de loi](#)

Je poursuis en parallèle mes échanges sur ce texte avec tous les acteurs concernés et reste à votre disposition sur ce sujet, ainsi que sur l'ensemble des questions relatives au numérique intéressant en premier lieu les collectivités.

Dans la continuité de mon engagement pour la souveraineté numérique, j'ai ainsi cosigné une proposition de loi relative à la sécurisation des marchés publics numériques.

Issue des travaux menés au sein de la commission d'enquête sur la commande publique dont j'étais membre, elle vise à rendre obligatoire dans tous les marchés publics comportant des prestations d'hébergement et de traitement de données publiques en nuage l'insertion d'une clause excluant la soumission des prestataires aux lois extraterritoriales étrangères et garantissant que les données concernées soient hébergées et protégées au sein de l'Union européenne.

Je continue enfin mon travail de sensibilisation et de plaidoyer auprès d'acteurs variés

Je suis ainsi intervenue le 2 octobre dernier lors des journées de la transition numérique organisées par l'association E-Futura. Dans le cadre d'échanges sur l'Europe du numérique à l'ère Trump, j'ai eu l'occasion de rappeler l'enjeu majeur que constitue la mise en place d'une stratégie de soutien le secteur français et européen du numérique afin de garantir notre indépendance face aux Etats-Unis, à la Chine et aux géants de la Tech.

Le 7 octobre, à l'invitation de la Fédération nationale collectivités

L'ESSENTIEL SUR...



Commission d'enquête
**COMMANDE
PUBLIQUE**



... le rapport de la commission d'enquête

L'URGENCE D'AGIR POUR ÉVITER LA SORTIE DE ROUTE : PILOTER LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

Créée à l'initiative du groupe Les Indépendants – République et Territoires (LIRT), la commission d'enquête, à l'occasion de ses 51 auditions plénières et trois déplacements en France et à l'étranger, a rencontré les représentants de 134 structures incarnant la commande publique dans toute sa diversité : élus locaux, services de l'Etat, experts, juristes, économistes, acheteurs publics, acteurs économiques ou encore représentants du secteur hospitalier. Au terme de quatre mois de travaux, elle formule 67 recommandations qui visent à mieux exploiter le potentiel de la commande publique au service de la souveraineté économique et numérique européenne.

1. LA COMMANDE PUBLIQUE, MOTEUR ESSENTIEL DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE : UN PUISSANT EFFET LEVIER MAIS DES RESTRICTIONS À LEVER

A. UN POIDS ÉCONOMIQUE QUI FAIT DE L'ACHAT PUBLIC UN PILIER FONDAMENTAL DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE, NOTAMMENT AU PLAN LOCAL.

Mesurer l'impact économique exact de la commande publique en France est un exercice complexe, notamment car une part substantielle des marchés publics, d'un faible montant, ne fait l'objet d'aucun recensement précis.

Sur le fondement des seuls contrats d'un montant supérieur ou égal à 90 000 euros HT, il est ainsi considéré que la commande publique française représentait 170 milliards d'euros en 2023, soit un montant deux fois plus important qu'il y a dix ans, les contrats publics ne représentant en 2014 que 83 milliards d'euros. Pour la Cour des comptes européenne, son poids dans l'économie française s'élèverait à 14 % du PIB, soit 400 milliards d'euros.

La commande publique représenterait 400 milliards d'euros par an en France, selon l'Union européenne.

- >> [Consulter la synthèse du rapport de la commission d'enquête](#)
- >> [Consulter le texte de la proposition de loi](#)



Intervention lors des journées de la transition numérique @eFutura

(FNCCR), j'ai présenté dans le cadre du **Forum de la donnée territoriale** les mesures prévues par le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité pour **permettre aux collectivités de garantir la sécurité de leurs données.**



Intervention lors du Forum de la donnée territoriale de la FNCCR

- Mineurs en ligne - *Risques et protection*

La protection des mineurs en ligne est au coeur des préoccupations, je m'en réjouis car je travaille sur la question depuis 2018 !

Je suis intervenue sur ce sujet de santé publique majeur plusieurs fois au cours des derniers mois, notamment lors de **l'Assemblée des jeunes parlementaires de la Francophonie à l'Assemblée nationale** et lors la **journée "mineurs en ligne : quels risques ?"** de l'ARCOM.

J'y ai notamment présenté **mes travaux, ma proposition de résolution européenne sur la protection des mineurs ligne et ma proposition de loi visant à protéger les jeunes de l'exposition excessive et précoce aux écrans et des méfaits des réseaux sociaux.**

Ma proposition de résolution européenne qui demande l'instauration, au niveau européen ou, à défaut, au niveau de chaque État membre, d'une majorité numérique et l'interdiction aux réseaux sociaux en-dessous d'un certain âge à définir



Intervention lors de l'Assemblée des jeunes parlementaires de la Francophonie à l'Assemblée nationale en juillet

collectivement, est devenue **résolution du Sénat en août.**

Ma proposition de loi est complémentaire : elle comprend un **volet sanitaire** et un **volet éducatif**, le rôle de la communauté éducative dans la formation et la sensibilisation aux effets de l'exposition excessive aux écrans et aux réseaux étant déterminant. **Elle est inscrite à l'ordre du jour du Sénat et sera débattue le 18 décembre prochain.**



Intervention de l'événement de l'ARCOM "mineurs en ligne : quels risques ?" en septembre

>> [Consulter la proposition de résolution européenne](#)

>> [Consulter le texte de la proposition de loi](#)

- Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement -

Interpellation du ministre de l'Economie

J'ai récemment été alertée par Vincent RENOUX, le Président du Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Seine-Maritime des **conséquences de la réforme de la taxe d'aménagement départementale**. Elle a en effet entraîné une **chute drastique des recettes fiscales des CAUE**.

Convaincus du rôle central des CAUE dans le service public de la culture, nous avons décidé, avec plusieurs de mes collègues membres de la commission de la culture, de l'éducation de la communication et du sport du Sénat, dont relève le domaine de l'architecture, **d'écrire au ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique**, M. Roland Lescure. Vous trouverez ce courrier ci-dessous.

M. Roland LESCURE
ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle, énergétique et
numérique

Copie

Mme Rachida DATI,
ministre de la Culture

Mme Monique BARBUT,
ministre de la Transition écologique, de la
Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature



À Paris le 16 octobre 2024,

LAURENT LAFON

SÉNATEUR
DU VAL-DE-MARNE

PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION,
DE LA COMMUNICATION
ET DU SPORT

MAIRE HONORAIRE
DE VINCENNES

Monsieur le Ministre,

La situation actuelle des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) suscite une vive inquiétude, tant parmi les élus locaux qu'au sein du Sénat.

Ces organismes, créés par la loi sur l'architecture de 1977, jouent depuis près d'un demi-siècle un rôle essentiel dans la diffusion de la culture architecturale, la promotion de la qualité du cadre de vie et l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement.

Leur action, au croisement des politiques culturelles, écologiques et territoriales, constitue un maillon indispensable du service public de la culture sur l'ensemble du territoire.

Or, la réforme de la taxe d'aménagement départementale a profondément fragilisé leur modèle économique. Les chiffres communiqués par la Direction Générale des Finances Publiques font état d'une baisse de plus de 70 % des versements aux départements : 600 millions d'euros en 2023, 350 millions en 2024, et seulement 150 millions sur les huit premiers mois de l'année 2025.

Cette chute drastique des recettes résulte d'une réforme fiscale insuffisamment anticipée, dont la mise en œuvre s'avère catastrophique pour les CAUE.

Dans plusieurs territoires, notamment ruraux, ces structures ne sont plus en mesure d'assurer leurs missions de conseil et d'accompagnement, privant ainsi de nombreuses communes d'un appui technique et culturel irremplaçable.

Nous soutenons pleinement la demande de la Fédération nationale des CAUE afin qu'une mission soit menée, dans les plus brefs délais, au sein de la DGFIP pour identifier les moyens d'une sortie de crise et restaurer un financement pérenne de ces organismes essentiels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

LAFON Laurent

Président de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport, Sénateur du Val-de-Marne

Courrier co-signé par les membres de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport :

Mme Sylvie ROBERT, MM. Pierre OUZOULIAS, Max BRISSON, Mmes Sonia DE LA PROVOTÉ, Marie-Pierre MONIER, Laure DARCOS, M. Yan CHANTREL, Mme Monique DE MARCO, MM. Bernard FIALAIRE, Pierre-Antoine LEVI, Mmes Anne VENTALON, Marie-Jeanne BELLAMY, Catherine BELRHITI, Annick BILLON, Karine DANIEL, Sabine DREXLER, Béatrice GOSSELIN, MM. Jean HINGRAY, Claude KERN, Michel LAUGIER, Jean-Jacques LOZACH, Mmes Pauline MARTIN, Paulette MATRAY, Catherine MORIN-DESAILLY, et MM. Jean-Gérard PAUMIER, David ROS.

- Sécurité dans les musées -

Audition de la présidente directrice du musée du Louvre

Suite au cambriolage du musée du Louvre le 19 octobre, **la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat a auditionné la présidente directrice du musée Laurence DES CARS.**

Cette audition, qui a eu lieu le 22 octobre, nous a permis de **préciser les faits** et les responsabilités des uns et des autres pour notamment **établir dans un avenir proche un vaste plan de sécurisation du Louvre.**

Ce fut l'occasion pour moi de rappeler l'engagement constant du Sénat en faveur de la préservation et de la protection de notre patrimoine, ainsi que **l'enjeu fort de sécurisation de nos musées à Paris mais aussi dans nos régions.**

Ce triste incident doit être en effet **l'occasion d'un état des lieux précis pour l'ensemble de nos musées et d'un plan pluriannuel d'aide à l'investissement pour les collectivités territoriales.**



Retrouvez la vidéo de mon intervention ci-dessus

J'ai enfin abordé **la question du devenir des bijoux volés et du trafic des oeuvres d'art et objets de patrimoine**, question qui mobilise également la commission du Sénat.

- Accès aux soins et études dans le domaine de la santé -

Question au Gouvernement relative à la la formation des orthophonistes

Les besoins sont toujours croissants d'une prise en charge spécifique en orthophonie des enfants et des adolescents, mais aussi de certains patients adultes. Avec une moyenne de 30 professionnels pour 100 000 habitants, **la pénurie d'orthophonistes est particulièrement grave et quasi généralisée en France.** Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez ces spécialistes atteignent souvent un voire deux ans.



Retrouvez la vidéo de mon intervention ci-dessus

Alors que **dans certains territoires les collectivités, telle que la Région Normandie, s'engagent pour renforcer les moyens alloués aux centres de formation afin de former plus d'orthophonistes**, ceux-ci se voient imposer un **numerus clausus qui limite le nombre d'étudiants accueillis** chaque année.

Le 4 novembre, j'ai donc **interpelé la ministre déléguée en charge de l'autonomie et des personnes handicapées Madame Charlotte PARMENTIER-LECOQ, afin de savoir comment débloquer cette situation.**

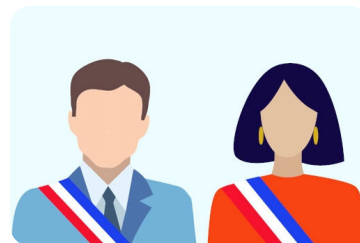
Madame la Ministre a en réponse **rappelé l'engagement du Gouvernement d'augmenter d'ici 2030 le nombre d'orthophonistes formés en France de 1 000 à 1 500 par an.** Si cet engagement est essentiel pour développer l'accès à ces soins spécialisés, **il ne permet pas de répondre au blocage spécifique que nous rencontrons dans notre région**, qui semble aussi relever de la stratégie mise en place par l'Agence régionale de Santé.

Consultation des élus locaux par le Sénat

- Ruralité & Transitions -

Dans le cadre de la **mission d'information relative à la contribution des collectivités territoriales au**

développement des territoires ruraux à l'ère des transitions, la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat organise une **consultation en ligne des élus locaux sur la plateforme dédiée du site internet du Sénat.**



La consultation a pour **objectif** d'alimenter le rapport de la mission d'information, en complément des auditions, et de **préciser l'état des lieux, les enjeux et les perspectives de développement des ruralités à l'ère des transitions.**

La consultation est ouverte sur le site du Sénat depuis le 27 octobre **et jusqu'au 28 novembre 2025 >>>**

<https://participation.senat.fr/ruralites-et-transitions-le-senat-vous-consulte>

Sur tous les fronts



SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT | Accueillis par la maire Blandine LEFEBVRE pour une rencontre avec les élus des communautés de communes Falaises du Talou et Villes Soeurs, avec mes collègues de la liste "La Seine-Maritime, une passion commune" Agnès CANAYER, Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET



PARIS - Ateliers de l'Institut français | Journée de rencontres et d'échanges sur le rayonnement culturel français avec notre réseau culturel à l'étranger et nos grands établissements et médias, en présence des ministres de tutelle Rachida DATI et Jean-Noël BARROT



FONTAINE-LE-DUN | Inauguration de la structure multi-accueil Merlin l'Enchanteur par Jérôme LHEUREUX , président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, Philippe ETIENNE, maire de Fontaine-le-Dun, et Thierry DELPECHE, président de la CAF de Seine-Maritime



PARIS - Ministère de la Culture | Invitée par la ministre de la Culture Rachida DATI à la cérémonie de restitution des trois crânes Sakalavas à Madagascar, rendue possible suite au vote de ma proposition de loi relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques, adoptée au Parlement le 26 décembre 2023 et un moment important au regard notamment de la relation de coopération internationale décentralisée entre la Région Normandie et Madagascar.



ROUMARE | Rencontre avec le maire Jean-Paul COUILLER, afin d'échanger sur les enjeux actuels pour la commune et son territoire



SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER | Organisée par le Conseil de Rivages de Normandie et son président Hubert Dejean de la Batie, visite du site du projet Basse Saône 2050 initié par Jean-François BLOC, maire de Quiberville-sur-Mer, pour adapter le littoral au changement climatique



BERVILLE-SUR-SEINE - Ecole maternelle François Hulin | Accueillie par le maire Pascal PONTY, sa première adjointe Agnès HAPE, et leur équipe pour la rentrée scolaire



ROUEN - Centre hospitalier universitaire | Présente lors de la signature de la nouvelle convention triennale entre le CHU et l'Opéra Orchestre de Normandie Rouen (OONR) dans le cadre du programme "Culture à l'hôpital", avec Stéphanie DE COOPMAN, directrice du CHU, Loïc LACHENAL, directeur de l'OONR, et le Professeur Pierre MICHEL, président de la Commission médicale d'établissement du CHU



BOIS-HEROULT - Fromagerie La Quesne | Inauguration des travaux d'extension de la fromagerie, aux côtés du maire Edouard De LAMAZE, du président de la Communauté de communes Inter-Caux Vexin Eric HERBET et en présence d'Hervé MORIN, président de la Région Normandie qui a soutenu ce projet



EGYPTE - Lycée français d'Alexandrie | Rencontre avec l'équipe du lycée français d'Alexandrie dans le cadre du déplacement en Egypte de la commission de la culture, de l'éducation de la communication et du sport du Sénat





DARNETAL | Accueillis par le maire Christopher LANGLOIS pour échanger avec des élus de la Métropole Rouen Normandie, avec mes collègues de la liste "La Seine-Maritime, une passion commune" Agnès CANAYER, Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET

SIGY-EN-BRAY | Invitée par Sabrina GOULAY, maire de la commune, et son équipe municipale pour célébrer la fête patronale de la Saint-Martin



PARIS - Sénat | A l'heure de la présidence danoise de l'Union européenne, rencontre avec Madame l'ambassadrice du Danemark en France Hanne FUGL ESKJAER, organisée par le Mouvement européen France et son président Hervé MORITZ



DEAUVILLE - Centre international | Intervention lors du 80e congrès de la Fédération nationale des cinémas français sur l'importance de l'éducation à l'image, sur le maintien des salles de cinéma dans nos territoires et le nécessaire accompagnement des communes dans le maintien d'une offre cinématographique

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE | Présente lors de l'assemblée générale de l'Association des maires ruraux de Seine-Maritime, à l'invitation de son président, Jean-François LEMESLE



ROUEN | Inauguration de la Fête du ventre de Rouen, aux côtés de Fabrice ANTONCIC, président de l'association Les vitrines de Rouen qui organise cette belle manifestation, et de nombreux élus



ROUEN - Hôtel de Région | Inauguration de l'hémicycle Antoine Rufenacht, en présence de sa famille et du maire du Havre Edouard PHILIPPE, sur proposition du président de la Région Normandie Hervé MORIN



PARIS - Carrousel du Louvre | Inauguration du Salon international du patrimoine culturel aux côtés de Stéphane Galerneau, président d'Ateliers de France et organisateur de la manifestation qui met en valeur les artisans de nos régions, les associations et fondations qui oeuvrent à la sauvegarde et à la valorisation de notre patrimoine



ROUEN - Hôtel du Département | Participation à la simulation parlementaire de l'association étudiante Meridio, sur le thème de l'intelligence artificielle



FERRIERES-EN-BRAY | Au salon du livre et de la BD de Ferrieres-en-Bray à l'invitation de Marie-France DEVILLERVAL, maire de la commune, et de Stéphanie BOULANGER, conseillère municipale en charge de l'organisation de l'évènement, et en présence d'Eric PICARD, président de la Communauté de communes des 4 Rivières en Bray



LONDRES - Chambre des Lords | Rencontre entre la commission des affaires européennes du Sénat avec le Président de la Chambre des Lords, Sir Peter Rickett et plusieurs de ses collègues. Dans l'ère post Brexit, les coopérations entre la France et le Royaume-Uni restent indispensables.



PARIS - Sénat | Audition par les commissions des Affaires européennes du Sénat et de l'Assemblée nationale de Madame Marta KOS, Commissaire européenne en charge de l'élargissement, et de Monsieur Jakov MILATOVIC, Président de la République du Monténégro



YVETOT | A l'invitation d'Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, de Bertrand BELLANGER Président du Conseil départemental et de Didier TERRIER, Président de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie, lors de la signature du contrat de territoire

Dans la presse

Paris Normandie : "[Normandie. Pourquoi le projet de classement Unesco des plages du Débarquement est plutôt bien parti](#)"

Le Monde : "[Patrimoine africain : le gouvernement français va présenter un projet de loi pour faciliter les restitutions](#)"

TV5 Monde : "[La France veut faciliter la restitution des biens culturels aux pays africains](#)"

France Info / La 1ère : "[Après 128 ans, la France restitue les crânes de trois guerriers à Madagascar](#)"

France 3 Normandie : "[Décès soudain de Sylvain Amic, l'ancien directeur des musées de Rouen, qui dirigeait le musée d'Orsay](#)"

Le Club des Juristes : "[Restitution de trois crânes sakalava par la France à Madagascar : une première qui en appellera d'autres](#)"

MesInfos.fr : "[Journée du numérique : 'L'Europe peut-elle imposer une troisième voie ?'](#)"

Actu.fr : "[Fromagerie de La Quesne : une exploitation familiale qui a su évoluer et s'adapter à son temps près de Rouen](#)"

Gazette des Communes : "[A quand la compensation de l'extension de la « Prime Ségur » aux salariés des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes](#)"

ZDNET : "[Contrats Microsoft à l'Éducation nationale et Polytechnique: les protestations continuent](#)"

France Info : "[La question de la restitution des biens coloniaux revient sur le devant de la scène en France](#)"

La Croix : "[Restitution de biens coloniaux : un nouveau projet de loi-cadre sous l'œil des ministres](#)"

RFI : "[Catherine Morin-Desailly: «Les mentalités ont évolué», «les biens culturels volés méritent de retrouver leur pays d'origine»](#)"

FRI : "[Ce qu'il faut savoir sur la restitution historique de trois crânes humains par la France à Madagascar](#)"

Le Journal des Arts : "[La troisième loi sur les restitutions enfin sur les rails](#)"

Ouest-France : "[Un tarif unique de 5 € dans tous les cinémas de Normandie du 26 au 28 septembre](#)"

Les Echos : "[« La commande publique est un levier de puissance pour l'Europe »](#)"

Le Courrier Cauchois : "[TikTok : l'application qui inquiète vos parlementaires](#)"

BoxOfficePro: "[Congrès FNCF 2025 : Que retenir de la table ronde Éducation au cinéma ?](#)"

[victimes de violences ?](#)"

Ouest France : "[Millénaire de Guillaume le Conquérant : avec le « Millenium », la Normandie veut rassembler l'Europe](#)"

Public Sénat : "[Laurence des Cars, présidente-directrice du musée du Louvre, sera auditionnée par le Sénat mercredi](#)"

Le Point : "[« Il n'est pas l'heure de désarmer l'audiovisuel public » : Delphine Ernotte défend France Télévisions](#)"

Actu76 : "[La Normandie va fêter le Millénaire de la naissance de Guillaume en 2027 un peu partout en Europe](#)"

Nous contacter

Au Sénat

***Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.29.95
c.morin-desailly@senat.fr***

En Seine-Maritime

***Permanence parlementaire
8 bis rue Alsace-Lorraine
76000 ROUEN
Tel : 02.35.15.38.30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr***

Léa DIVO

***Anne-Sophie DESCHAMPS
Claire FRANCOIS***

Directrice de la publication : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous désabonner.

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.